

Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2023

Conseil Municipal du 20 décembre 2023

**MAIRIE
de
BOUZEL**

Puy-de-Dôme

1, Place de la Mairie
63910 BOUZEL

Le 15 décembre 2023

Mme le Maire de BOUZEL

à

**Mesdames et Messieurs les Adjointes
et Membres du Conseil Municipal**

L15REUCM

OBJET : Réunion du Conseil Municipal

Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion du Conseil Municipal de BOUZEL aura lieu salle du rez-de-chaussée de mairie :

➤ le mercredi 20 décembre 2023 à 19 heures 30 minutes.

Dans toute la mesure du possible, je vous demande de bien vouloir assister à cette séance au cours de laquelle seront débattues les questions inscrites à l'ordre du jour suivant :

00- Compte-rendu des décisions prises par Mme le Maire par délégation consentie par le Conseil Municipal ;

01- Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal précédent ;

02- Demande de subvention au Conseil Départemental au titre du FIC 2024 approbation du tableau de programmation ;

03- Projet de convention avec CITEO pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus ;

04- Compte-rendu des Commissions, Syndicats et Communauté de Communes ;

05- Questions et informations diverses.

Comptant sur votre présence, veuillez croire, **Chers Collègues**, à l'assurance de mes sentiments très cordiaux.

Mme le Maire,

Suzanne DELARBRE



Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2023

Le 20 décembre 2023 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

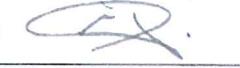
Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; M. BRIGNAT Emmanuel ; M. Christian DELARBRE ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; Mme MILLE Marielle ; M. MONTEILHET Denis

Étaient excusé(s) : Mme GONÇALVES Myriam ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille (pouvoir à Mme GUILLOT Nathalie) ; M. RAVOUX Daniel ; M. VIGNOLET Mickaël

Secrétaire de séance : M. BRIGNAT Emmanuel

CM du 20.12.2023

Liste des membres présents

Nom Prénom	Signature
BARD Isabelle	
BRIGNAT Emmanuel	
DELARBRE Christian	
DELARBRE Suzanne	
de FONTENAY Dominique	
GONÇALVES Myriam	Excusée
GUILLOT Nathalie	
HAMELIN Cédric	
HAVART Sylvie	Excusée
LALANDE Mireille	Excusée 
MILLE Marielle	
MONTEILHET Denis	
RAVOUX Daniel	Excusé
VIGNOLET Mickaël	Excusé

23L20_01

N° 01/2023 - Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal précédent

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 15/12/2023 est approuvé à la majorité des suffrages exprimés (1 abstention M. BRIGNAT Emmanuel).

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 22 DEC. 2023
ID : 063-216300491-20231220-23L20_02-DE

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	15-12-2023
Séance du	20-12-2023

Le 20 décembre 2023 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; M. BRIGNAT Emmanuel ; M. Christian DELARBRE ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; Mme MILLE Marielle ; M. MONTEILHET Denis

Étaient excusé(s) : Mme GONÇALVES Myriam ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille (pouvoir à Mme GUILLOT Nathalie) ; M. RAVOUX Daniel ; M. VIGNOLET Mickaël

Étaient absent(e)s :

Secrétaire de séance : M. BRIGNAT Emmanuel

Thème : 7.5 - Subventions

23L20_02

N° -02-/2023 – Demande de subvention au Conseil Départemental au titre du FIC 2024 : approbation du tableau de programmation : Aménagement du centre bourg : mise en séparatif eaux pluviales secteur de la rue de Courcour, impasse de la Forge, rue du Coin, amorce route de Moissat (RD 341) (phase n°4 du plan de décomposition) et Programme de l'aménagement du centre bourg pour la tranche n°5 (phase n°4 du plan de décomposition)

Lors de la session budgétaire des 12 et 13 décembre 2022, le Conseil Départemental a adopté le nouveau dispositif du FIC – Fonds des Initiatives Communales – qui s'appliquera sur les quatre prochaines années de 2023 à 2025. Si la philosophie du FIC reste inchangée, des évolutions ont été apportées afin d'être plus en adéquation possible avec les préoccupations et attentes des collectivités, dont notamment un taux de subventionnement qui pourra atteindre 40% pour les communes de moins de 2000 habitants, la possibilité de présenter deux projets par an, la mise en place de 3 bonus de transition (bois local, énergie et réemploi des matériaux).

Compte tenu de sa strate démographique et de sa longueur de voirie, la commune de BOUZEL se voit attribuer une enveloppe de travaux égale à 320 000 CHT dont 52 025€HT de dépenses subventionnables maximum pour la voirie et un taux de subvention maximum pouvant être modulé en fonction des co-financements égal à 40 %, sur la programmation 2023-2026.

Les dossiers complets de demandes de subventions au titre du FIC pour l'année 2024, doivent être déposés avant le 31 décembre 2023.

Sur proposition de Mme le maire, il est proposé à l'assemblée de valider le tableau récapitulatif de la programmation pour 2024 comme ci-après.

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 22 DEC 2023

ID : 063-216300491-20231220-23L20_02-DE

PROJETS 2024	Maître d'ouvrage	Conseil départemental			Co-financeurs		
		Montant DS (HT)	Taux	Montant Subvention	Organisme	Taux	Montant Subvention
Projet 1: Aménagement du centre bourg : mise en séparatif eaux pluviales secteur de la rue du Courcour, rue du Coin, Impasse de la Forge, amorce route de Moissat (RD 341) COUT TOTAL DES TRAVAUX 136 000,00 € (36 440 € + 40 800 € + 17 960 € + 40 800 €)	Commune de BOUZEL	91 100,00 €	40%	36 440,00 €	Etat - DETR 136 000€	30%	40 800,00€
					CD - exutoire RD N°341 44 900,00€	40%	17 960,00€
					Commune de BOUZEL		40 800,00€
Projet 2: Aménagement du bourg - phase voirie espaces publics - rue de Courcour, rue du Coin, Impasse de la Forge, rue et Impasse Traversière COUT TOTAL DES TRAVAUX 331 000,00 € (52 000 € + 90 000 € + 189 000 €)	Commune de BOUZEL	130 000,00 €	40%	52 000,00 €	Etat - DETR plafond 300 000€	30%	90 000,00€
					Commune de BOUZEL		189 000,00€
Total 2024		221 100,00 €		88 440,00 €			378 560,00 €

➤ **Priorité 1 : Aménagement du centre bourg : mise en séparatif eaux pluviales secteur de la rue de Courcour, impasse de la Forge, rue du Coin, amorce route de Moissat (RD 341) (phase n°4 du plan de décomposition)**

Sur la base de l'avant-projet, la programmation des travaux est proposée au 3ème trimestre 2024, dans la continuité des travaux réalisés entre 2021 et 2022, en coordination avec le SIAREC.

Les travaux envisagés consistent en la création d'un réseau d'eaux usées ainsi qu'un réseau d'eaux pluviales (en parallèle du réseau d'eaux usées).

Cette phase travaux fera l'objet d'une fiche action dans le cadre de la programmation 2024 du CRTE avec Billom Communauté, ce projet sera donc susceptible d'être prioritaire lors de l'attribution de la DETR par les services de la Préfecture.

L'estimatif du programme (travaux et maîtrise d'œuvre) arrêté le 25-10-2023 sur la base du résultat de la consultation s'élève à 136 000 € HT ; le plan de financement est envisagé comme suit :

LES FINANCEMENTS	EAUX PLUVIALES
CD exutoire RD (44 900*40%)	17 960,00
CD - FIC 2024 (91 100*40%)	36 440,00
DETR (136 000*30%)	40 800,00
Sous-total	95 200,00
AUTOFINANCEMENT	40 800,00
EMPRUNT	0,00
TOTAL	136 000,00

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 22 DEC 2023

ID : 063-216300491-20231220-23L20_02 DE

➤ **Priorité 2 : Tranche n°5 de l'aménagement du centre bourg : secteur de la rue de Courcour, impasse de la Forge, rue du Coin, rue et impasse Traversière (phase n°4 du plan de décomposition)**

Sur la base de l'avant-projet établi par Lise MARCHAL Paysage, maître d'œuvre pour l'aménagement de la traverse et des espaces du centre bourg, la programmation de la tranche n°5 est proposée au 4ème trimestre 2024, à la suite des chantiers des tranches n°1, 2, 3 et 4.

Les aménagements proposés afin de répondre aux objectifs fixés par la Municipalité pour cette tranche consistent à la sécurisation des voies et de l'espace public par l'amélioration de la signalétique, la matérialisation des espaces partagés piétons et routiers, la végétalisation des espaces, la mise en valeur des espaces par l'éclairage public, la mise en accessibilité de tous les espaces et la préservation du petit patrimoine. Cette phase travaux fera l'objet d'une fiche action dans le cadre de la programmation 2024 du CRTE avec Billom Communauté, ce projet sera donc susceptible d'être prioritaire lors de l'attribution de la DETR par les services de la Préfecture.

L'estimatif du programme (travaux et maîtrise d'œuvre) arrêté le 06-10-2023 sur la base du résultat de la consultation s'élève à 331 000 € HT ; le plan de financement est envisagé comme suit :

LES FINANCEMENTS	PHASE N°4
CD - FIC 2024 (130 000*40%)	52 000,00
DETR (30% plafond 300 000 €)	90 000,00
Sous-total	142 000,00
AUTOFINANCEMENT	189 000,00
EMPRUNT	0,00
TOTAL	331 000,00

Le rapport entendu, l'Assemblée est invitée à se prononcer sur la programmation du FIC 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal,

- **valide** le tableau récapitulatif de la programmation FIC 2024 pour la commune de BOUZEL ;
- **approuve** ces deux **projets indissociables**, les estimatifs prévisionnels, et les plans de financement envisagés pour les priorités n° 1 et n° 2 de la programmation du FIC 2024,
- **sollicite** de Monsieur le Président du Conseil Départemental, l'inscription de cette programmation au titre du Fonds d'Initiatives Communales 2024 pour les communes de moins de 2 000 habitants.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
23L20_02	10	10		

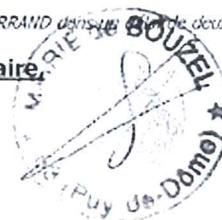
POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 21 décembre 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 22 DEC. 2023
ID : 003-216300431-20231220_03-DE

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	15-12-2023
Séance du	20-12-2023

Le 20 décembre 2023 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; M. BRIGNAT Emmanuel ; M. Christian DELARBRE ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; Mme MILLE Marielle ; M. MONTEILHET Denis

Étaient excusé(e)s : Mme GONÇALVES Myriam ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille (pouvoir à Mme GUILLOT Nathalie) ; M. RAVOUX Daniel ; M. VIGNOLET Mickaël

Étaient absent(e)s :

Secrétaire de séance : M. BRIGNAT Emmanuel

Thème : 1.4 - Autres contrats

23L20_03

N° -03-/2023 – Projet de convention avec CITEO pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la proposition de la société CITEO qui souhaite accompagner les collectivités territoriales dans la prévention et le traitement des déchets abandonnés.

A cette occasion, CITEO s'engage à accompagner la collectivité dans ces actions pour réduire le nombre de déchets.

Cette convention pluriannuelle est signée pour une durée maximale de 3 ans, renouvelable une fois. Un barème de soutien est fixé à 0,90 C pour les communes dont la population est inférieure à 5 000 habitants.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-Autorise Madame le Maire à signer la convention de soutien au titre de la « Lutte contre les déchets abandonnés diffus » auprès de la société CITEO, et tout document ou tout avenant la concernant.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
23L20_03	10	10		

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 21 décembre 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2023

23L20_2023

A - Compte-rendu des décisions prises par Mme le Maire par délégation consentie par le Conseil Municipal

-Pas de décision

B - Compte-rendu des Commissions, Syndicats et Communauté de Communes

Commission des festivités, vie associative - Mme DELARBRE

- Mme RAMPON de G'AIR Architecture viendra présenter l'APD sur la rénovation énergétique des bâtiments communaux et logements sociaux, le mercredi 24-01-2024 à 18h30 ;

S.I.BO.VA. - Mme BARD

-repas de Noël à la cantine le 21-12-2023. Beaucoup d'inscrits ;

SIAEP / SEMERAP - M. de FONTENAY

-CS du 14-12-2023 : il est prévu une augmentation sur le prix de l'abonnement et une légère baisse sur le prix de l'eau. Ces augmentations sont réalisées notamment à cause des difficultés financières de la SEMARAP. Cela fait déjà plusieurs années que la Cour des Comptes alerte sur cette situation. On comptabilise plus de 300 contrats déficitaires. Au niveau de la commune, la SEMERAP intervient pour l'eau pluviale, le balayage et les poteaux incendie ;

CCAS - Mme DELARBRE

-Distribution cette fin de semaine, par les membres du C.C.A.S., des colis au domicile des personnes âgées de 75 ou plus en ayant fait la demande ;

-Travaux de consolidation de la terrasse du pavillon sis au lotissement « Les Chaumettes » en cours de réalisation par l'entreprise SOLTECHNIC. Le chantier devrait s'achever courant de semaine prochaine par la démolition et la reconstruction d'un pilier ;

C - Informations diverses

Mme DELARBRE informe :

-Jugement affaire ASTIC-GUIMARON : en attente du rapport du délibéré ;

- Le droit de préemption n'a pas été exercé pour la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée sous le n° DIA 15-2023 (parcelle C 1056 _ 10 rue du Foyer) ;

-Demande de temps partiel thérapeutique de M. PEIXOTO Fernand, pour une durée de 3 mois à 50% de son temps de travail ;

-Prochain Conseil Municipal prévu le 26-01-2024 ;

D - Questions diverses :

-Une question est posée pour savoir de quel type de pylône il s'agit à la sortie de Bouzel, en direction de Chignat ? Il semble que ce soit un pylône pour la 5G ;

Fin de séance à 21h00

Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2023

"ACTES"	Numéro d'ordre	Objet	Date	Page
3.5	23L20_01	Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal précédent	20.12.23	157
7.5	23L20_02	Demande de subvention au Conseil Départemental au titre du FIC 2024 : approbation du tableau de programmation : Aménagement du centre bourg : mise en séparatif eaux pluviales secteur de la rue de Courcour, impasse de la Forge, rue du Coin, amorce route de Moissat (RD 341) (phase n°4 du plan de décomposition) et Programme de l'aménagement du centre bourg pour la tranche n°5 (phase n°4 du plan de décomposition)	20.12.23	158
1.4	23L20_03	Projet de convention avec CITEO pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus	20.12.23	161
SO	23L20_2023	A - Compte-rendu des décisions prises par Mme le Maire par délégation consentie par le Conseil Municipal B - Compte-rendu des Commissions, Syndicats et Communauté de Communes C - Informations diverses D - Questions diverses	20.12.23	162

Le secrétaire



Le maire

